

MAITRISE D'OUVRAGE :



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFECTURE DE MACON

196, Rue de Strasbourg
71021 – MACON CEDEX
Tel : 03.85.21.84.44
Email : etienne.magnien@saone-et-loire.gouv.fr

ARCHITECTE :



DES PLANS SUR LA PLANÈTE

ARCH : éthik

74, Quai Jean Jaurès
71000 – MÂCON
Tel: 03.85.38.47.29
Email : contact@archethik.fr

ECONOMISTE :



EURL BATI'ECO

39, Rue Gambetta
71000 – MÂCON
Tel: 06.83.99.54.52
Email : contact@bati-eco.com

Projet :

**RE-AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL
DU BATIMENT PAPET**

196, Rue de Strasbourg
71021 MACON Cedex

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT N°03 :

**PLATRERIE – PEINTURE – FAUX-
PLAFONDS – CARRELAGES**

Dossier :	2025-026
Date :	10/07/26
Phase :	PRO
Indice :	0

SOMMAIRE

PRESCRIPTIONS GENERALES	3
DOCUMENTS DE REFERENCE	3
CONNAISSANCE DES LIEUX	3
RECOMMANDATIONS ETANCHEITE A L'AIR	3
MISE EN OEUVRE	4
PLAFONDS	4
PLAQUES DE DOUBLAGE	4
CLOISONS	4
FAUX-PLAFONDS	4
TOLERANCES DE POSE	4
TOLERANCE SUR CLOISONS	4
TOLERANCE SUR PLAFONDS	4
TOLERANCE SUR FAUX-PLAFONDS	4
PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE	5
TRAITEMENT DES JOINTS	5
QUALITÉ DES PRODUITS	5
ÉCHANTILLONS	5
ACCEPTATION DES SUBJECTILES	5
ENDUITS AVANT PEINTURE	5
EXÉCUTION DES PEINTURES ET VERNIS	5
PRE CHAUFFAGE ET CHAUFFAGE DU CHANTIER – VENTILATION DES LOCAUX	6
NETTOYAGE	6
DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	6
SECURITE DES OUVRIERS – RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE	6
SECURITE DU PERSONNEL	7
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	7
RESPONSABILITE POUR DETERIORATIONS AUX EXISTANTS ET RESPONSABILITE CIVILE	7
GESTION DES DECHETS	7
EVACUATION DES DECHETS :	7
VALORISATION DES DECHETS SUR LE CHANTIER :	7
GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE	8
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	9
PLATRERIE	9
CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE + ISOLANT	9
03.1. Cloison plaques de plâtre sur ossature métallique 84/48 avec 1 plaque de plâtre BA18 sur chaque parement et isolation 45mm	9
03.2. Cloison plaques de plâtre sur ossature métallique 98/48 avec 2 plaques de plâtre BA13 sur chaque parement et isolation 45mm	9
03.3. Retombée de cloison plaques de plâtre sur ossature métallique 98/48 avec 2 plaques de plâtre BA13 sur chaque parement et isolation 45mm	9
GAINES TECHNIQUES VERTICALES SUR OSSATURE METALLIQUE + ISOLANT	9
03.4. Gaine technique en plaques de plâtre sur ossature métallique 98/48 avec isolation 45mm	10
HABILLAGE DE MURS EN PLAQUES DE PLATRE COLLEES	10
03.5. Habillage de paroi en plaques de plâtre BA18 simple face collées	10
ENDUIT PLATRE SUR MURS	10
03.6. Raccord d'enduit plâtre – Ep.20mm	10

SOFFITE	10
03.7. Soffite plaques de plâtre, CF 1 heure	10
POSE ET SCELLEMENT DE MENUISERIES INTERIEURES	10
03.8. Pose de menuiseries intérieures	11
GARNISSAGE ET RACCORD	11
03.9. Garnissage et raccord	11
PEINTURE	11
PREPARATION DES SUPPORTS EXISTANTS	11
03.10. Préparation sur murs, poteaux et cloisons existants conservés	11
03.11. Préparation sur plafonds existants conservés	11
ENDUIT GS.....	12
03.12. Enduit de projection garnissant sur murs, poteaux et cloisons existants conservés	12
03.13. Enduit de projection garnissant sur plafonds existants conservés	12
REVETEMENT TOILE DE VERRE	12
03.14. Revêtement en toile de verre sur murs – Compris peinture de finition 2 couches sur murs 12	12
PEINTURE ACRYLIQUE SUR PLAFONDS INTERIEURS.....	13
03.15. Peinture de finition 2 couches sur plafonds	13
PEINTURE ACRYLIQUE MICROPOREUSE SUR BOISERIES	13
03.16. Peinture acrylique microporeuse 2 couches sur boiserie intérieures	13
VERNIS SUR OUVRAGES BOIS	13
03.17. Vernis sur ouvrages intérieurs bois	14
PEINTURE SUR CANALISATIONS INTERIEURES.....	14
03.18. Peinture thermique sur canalisations cuivre	14
03.19. Peinture sur canalisations PVC	14
FAUX-PLAFONDS EN FIBRE MINERALE	14
FAUX-PLAFOND EN DALLES DE FIBRE MINERALE	14
03.20. Faux-plafonds droits en laine de roche, L600-L600-Ep.20mm, bord E15, ossature T15	15
JOUE DROITE	15
03.21. Joue droite en plafonds en plaques de plâtre à peindre	15
CARRELAGES	15
RAGREAGE.....	15
03.22. Préparation et ragréage autolissant P3 sur support existant Ep. Variant entre 5mm et 15mm 16	16
CARRELAGES GRES CERAME	16
03.23. Raccord de carrelage grès cérame L30-L60cm, classement U4P3E3C2	16
03.24. Raccord de plinthes assorties à bord rond en grès cérame L60-H9cm	16
03.25. Plot béton pour canalisation	16
03.26. Joint de rupture	17
REVISION ET NETTOYAGE CARRELAGES EXISTANTS	17
03.27. Révision et nettoyage de carrelages au sol de toute nature	17
03.28. Révision et nettoyage de carrelages au mur de toute nature	17
DIVERS	17
NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE.....	17
03.29. Nettoyage de mise en service avant la réception des travaux	18
03.30. Nettoyage de mise en service après la livraison des locaux	18

PRESCRIPTIONS GENERALES

DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur un mois avant la date d'établissement de l'offre. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques.

Et plus particulièrement des réglementations suivantes :

- Code de la Construction et de l'Habitation
- Code de l'Urbanisme
- Code de l'Environnement
- Normes Françaises et Européennes en vigueur, y compris NF DTU
- Règlement des produits de construction (marquage CE)
- Règles professionnelles
- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ou tout autre document d'application obligatoire précisant les règles d'urbanisme
- Avis Techniques (ATec) Français ou Européens
- Agrément Technique d'Expérimentation (ATEX)
- Documents Techniques Unifiés

CONNAISSANCE DES LIEUX

L'entreprise reconnaît avoir pris connaissance du dossier de plans et de tous les documents utiles à la réalisation des travaux, ainsi que des sites, des lieux et des terrains d'implantation des ouvrages et de tous les éléments généraux et locaux en relation avec l'exécution des travaux ; en particulier, l'entreprise est tenue de faire une visite complète et détaillée des lieux et avoir apprécié toutes les sujétions en résultant, notamment :

- De la configuration du terrain et des abords
- Des moyens de communications et de transport
- Des conditions de stockage
- Des ressources en énergie et en eau
- Des lieux de décharge pour les gravois
- Des possibilités d'installation de chantier
- Des conditions climatiques et autres données physiques.

En cas de fractionnement des travaux dus à des sujétions normalement prévisibles ou à la réalisation ultérieure des travaux de finition, il ne sera dû aucune plus-value.

RECOMMANDATIONS ETANCHEITE A L'AIR

Pendant son intervention, l'entreprise titulaire du présent prend en compte les recommandations suivantes (liste non exhaustive) vis-à-vis de l'étanchéité à l'air du bâtiment :

- Compréhension et respect du travail et des prestations spécifiques réalisées par les autres lots
- Aucuns percements dans les barrières d'étanchéité à l'air
- Colmatage efficace dans parois sectorielles
- Parfait ajustement des panneaux isolants à priori en pose croisée et en continuité
- Lames d'air du bon côté, pare ou freine vapeur de la bonne valeur Sd et du bon côté
- Parfait jointoiement du frein vapeur (sol, angles, dalles, éléments traversant, partie courante)
- Si fixation dans frein vapeur, alors vissage toujours en compression
- Maintien de la mise en place précise des isolants en plénum (acoustique, thermique)
- Peintures microporeuses ne créant aucun film étanche sur les parois « respirantes »
- Peintures sans solvants, selon directive CE/2004/12 évolution 2010 au moins

MISE EN OEUVRE

PLAFONDS

Les principales sujétions de mise en œuvre des plafonds sont les suivantes :

- Pose visée sur ossature bois ou métallique fixée à la structure (charpente ou plancher) par l'intermédiaire de pièces métalliques réglables. Les têtes de vis de fixation seront en léger retrait par rapport au parement
- Toutes les ossatures et tous les accessoires pour les suspensions des plafonds doivent être protégés contre la corrosion par galvanisation ou métallisation
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

PLAQUES DE DOUBLAGE

Les principales sujétions de mise en œuvre des plaques de doublage sont les suivantes :

- Pose par collage directement sur le support, suivant préconisation du fabricant
- Raccordements avec les bâtis, les huisseries ou les menuiseries extérieures
- Poteau en sapin blanc du Nord pour arrêt du doublage thermique lorsque celui-ci est arrêté en un point quelconque de la paroi
- Baguettes métalliques d'angle sur 2m de hauteur
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

CLOISONS

Les principales sujétions de mise en œuvre des cloisons sont les suivantes :

- Rails de liaison en plafond et à la jonction avec d'autres séparations verticales
- Taquets de liaisonnement des éléments de cloisons
- Raccordements avec les bâtis ou les huisseries
- Renforts en bois à l'intérieur des cloisons pour permettre la pose des appareils sanitaires et des meubles de cuisine
- Création d'orifices avec encadrement en sapin pris entre les deux plaques de plâtre cartonné au droit des trappes de visite sur gaines d'encoffrement des canalisations
- Baguettes métalliques d'angle sur 2m de hauteur
- Renforts pour cloisons de grande hauteur
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

FAUX-PLAFONDS

Les principales sujétions de mise en œuvre des cloisons sont les suivantes :

- Toutes les ossatures et tous les accessoires pour les suspensions des plafonds doivent être protégés contre la corrosion par galvanisation ou métallisation
- Toutes les préconisations du fabricant seront rigoureusement respectées

TOLERANCES DE POSE

Les tolérances de pose sont les suivantes :

TOLERANCE SUR CLOISONS

- Implantation : $\pm 5\text{mm}$
- Verticalité sur une hauteur d'étage : $\pm 5\text{mm}$

TOLERANCE SUR PLAFONDS

- Défaut d'affleurement entre arêtes en regard appartenant à deux plaques adjacentes : inférieur à 1mm
- Ecart d'alignement de chaque file de joints : inférieur à 0,5mm
- Planéité sous règle de 2m : $\pm 3\text{mm}$

TOLERANCE SUR FAUX-PLAFONDS

- Ecart d'alignement de chaque file de joints : inférieure à 0,5mm
- Planéité sous règle de 2m : $\pm 3\text{mm}$

PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE

Dans toutes les pièces humides, l'entrepreneur devra prévoir sous tous les types de cloison (doublage ou distribution) une protection contre l'humidité (rail plastique ou film polyane relevé le long de la cloison)

TRAITEMENT DES JOINTS

Tous les joints des plaques de doublage, cloisons ou plafonds seront traités de la manière suivante :

- Enduit de collage, pose de calicots
- Enduit de finition
- Ponçage
- Enduit de lissage

Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte situé en bout de plaque sera posé à 3mm en retrait par rapport au nu fini, de façon à éviter toute saillie du joint.

QUALITÉ DES PRODUITS

Les produits utilisés devront satisfaire, sans dérogation possible, aux prescriptions des normes. Tous les produits devront provenir de fournisseurs notoirement connus pour la qualité de leur fabrication, et seront soumis à l'approbation du maître d'œuvre. L'entreprise devra s'assurer de la compatibilité de ses produits avec les subjectiles ou avec les produits employés en impression ou traitement par les autres entreprises.

ÉCHANTILLONS

L'entreprise présentera au maître d'œuvre les gammes de coloris disponibles, ce dernier se réservant le droit de demander des coloris différents de ceux présentés.

Le maître d'œuvre pourra en outre demander :

- La mise au point des coloris souhaités
- L'exécution d'essais en nombre suffisant, sous forme de surface témoin de l'ordre de 1 m²

ACCEPTATION DES SUBJECTILES

Les surfaces devant recevoir l'application des couches de peinture ou les papiers peints devront être acceptées par le peintre. Ce dernier devra formuler par écrit les réserves quant à l'état de ces surfaces, s'il le juge incompatible avec la bonne réalisation de ces travaux. Faute d'avoir formulé ces réserves avant l'exécution des travaux, il sera entièrement responsable de la tenue et de l'aspect de ses ouvrages, sans pouvoir prétendre à dédommagement du fait du mauvais état des subjectiles.

ENDUITS AVANT PEINTURE

Ils recouvriront complètement les surfaces à traiter, les pores et cavités étant parfaitement remplis. Ils comporteront obligatoirement le rebouchage des trous peu importants, le calfeutrement des moulures et l'enduisage, sur une couche primaire antirouille, de toutes des pièces et ferrures entaillées.

EXÉCUTION DES PEINTURES ET VERNIS

Tous les ouvrages seront parfaitement couverts, le nombre de couches indiqué au titre PRESCRIPTIONS PARTICULIERES étant un minimum.

Les différentes couches de peinture devront être d'une tonalité légèrement différente, afin de permettre le contrôle des couches, leur qualité d'application. Une nouvelle couche ne sera appliquée qu'après un séchage suffisant et une révision complète de la couche précédente, les aspérités ou irrégularités étant effacées et les gouttes et coulures grattées. De même, les peintures sur mastic de vitrerie ne seront exécutées qu'après séchage complet de celui-ci. Si les menuiseries sont destinées à être traitées par un produit fongicide, insecticide, les feuillures et les parements de pare closes qui seront en contact avec le mastic devront être revêtues d'un vernis incolore de façon à les rendre imperméables aux huiles des mastics.

Les reprises de peinture ne seront pas perceptibles. La surface finie sera nette, uniforme, sans traits ni rayures. Il ne sera constaté aucune surépaisseur anormale dans les feuillures, gueules de loup, etc ... L'entreprise de peinture doit toutes les retouches consécutives à une remise en jeu des menuiseries après l'intervention du corps d'état MENUISERIE.

PRE CHAUFFAGE ET CHAUFFAGE DU CHANTIER – VENTILATION DES LOCAUX

À tout moment, selon les besoins, le Maître d'œuvre peut ordonner, le pré chauffage ou le chauffage du chantier, soit par le système de chauffage en place, soit par tous autres moyens annexes, tel que convecteur électrique, canon soufflant à air chaud...etc.

À tout moment, selon les besoins, le Maître d'œuvre peut ordonner, la ventilation des logements, soit par le système de ventilation en place, soit par tous autres moyens annexes.

La fourniture des moyens de chauffage et de ventilation, leur mise en service, et leur entretien sont à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot.

En cas de défaillance à cette prestation le maître d'œuvre pourra faire appel aux services d'une entreprise compétente.

L'offre de l'entreprise titulaire du présent est réputée inclure ces frais de pré chauffage, chauffage & ventilation, ils ne pourront être facturés au Maître de l'ouvrage.

NETTOYAGE

L'entrepreneur devra avant pose des éléments de faux plafonds, un dépoussiérage soigné du volume situé entre le faux plafond et le plancher haut ou la toiture, y compris tous les appareillages équipant ce volume.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra enlever tout son matériel, les matériaux en excédent, les déchets et débris provenant de ses travaux, et laisser les lieux dans un état de propreté parfaite.

Chaque corps d'état doit laisser le chantier propre et libre de tout déchet chaque fin de journée et après l'exécution de ses travaux.

Chaque entrepreneur se charge de l'évacuation de ses propres déchets jusqu'aux lieux de stockage du chantier ; il devra procéder au nettoyage, à la remise en état des installations qu'il aura salies ou détériorées, y compris pour les abords immédiats des ouvrages.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra enlever tout son matériel, les matériaux en excédent, les déchets et débris provenant de ses travaux, et laisser les lieux dans un état de propreté parfaite.

DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Le « Dossier des Ouvrages Exécutés » (DOE) comprenant les plans, notes de calculs éventuelles, documentations, notice d'entretien et de fonctionnement, doit être remis au plus tard **1 MOIS avant la réception des travaux**.

Il est bien précisé aux entreprises que les DGD définitifs ne sont pas acceptés, tant que les pièces constitutives du DOE ne sont pas fournies à l'Architecte.

SECURITE DES OUVRIERS – RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE

D'une manière générale, au cours de l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur veillera scrupuleusement au respect des règles de sécurité concernant le travail des ouvriers.

La sécurité collective sera étudiée dans la mesure du possible au niveau de la conception du projet, définie dans le détail au niveau du lancement de l'opération, et devra faire partie des installations générales de chantier.

Les échafaudages nécessaires à l'exécution globale des travaux sont à prévoir au présent LOT tout en respectant les règles de sécurité en vigueur et les recommandations de la CNAMTS – Recommandation R 408.

Les frais correspondants à la fourniture et à la mise en place de toutes les protections sont à la charge exclusive de l'entreprise. Celle-ci est également responsable de la bonne conservation des protections pendant la durée des travaux.

SECURITE DU PERSONNEL

Toutes précautions seront prises pour assurer la sécurité du personnel lors de l'exécution des fouilles. Les étalements et blindages seront déterminés en fonction de la profondeur, de la nature du terrain, du pendage des couches ainsi que des variations de leur état physique sous l'action des intempéries.

SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Les camions ou engins effectuant les transports de matériaux ne devront provoquer aucun dommage aux plates-formes ou aux fondations, ni aux bâtiments ou installations voisines, ni à la végétation conservée. Toute détérioration sera imputée à l'entreprise reconnue responsable et les réparations seront effectuées à ses frais.

L'entrepreneur sera entièrement responsable des accidents causés par le non-respect de ces prescriptions ; de plus, en cas de carence de l'entreprise, le maître d'ouvrage pourra faire procéder d'office et aux frais de l'entreprise défaillante aux nettoyages et réfections indispensables à la sécurité des tiers.

RESPONSABILITE POUR DETERIORATIONS AUX EXISTANTS ET RESPONSABILITE CIVILE

Il est précisé que l'entrepreneur sera toujours responsable des éboulements et tassements qui pourraient se produire du fait de ses terrassements, quelle qu'en soit la cause. Par conséquent, il sera également responsable des dommages de toute nature, aux biens ou aux personnes, qui pourraient résulter de ces éboulements ou tassements.

L'entrepreneur titulaire du présent corps d'état est également responsable des détériorations éventuelles qu'il pourrait occasionner aux réseaux d'eau, d'électricité ou de téléphone existants.

GESTION DES DECHETS

L'entreprise doit prévoir et assurer l'évacuation et/ou la valorisation (sur place ou ailleurs, sous réserve de justifications) des déchets qu'elle produit sur le chantier.

En effet, la gestion des déchets d'un chantier favorise la sécurité des travailleurs, la propreté du site et la qualité des ouvrages. Cette qualité est remise en cause dès lors que l'enfouissement et le brûlage des déchets sont réalisés sur place.

L'entreprise peut évacuer ou valoriser ses déchets, conformément au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés et à la réglementation en vigueur.

Le coût de traitement des déchets du chantier, est inclus dans les prix de l'entreprise. Le montant global de l'offre remise par l'entreprise et porté dans l'acte d'engagement comprend donc le coût de traitement des déchets.

EVACUATION DES DECHETS :

Elle est obligatoire pour tous les déchets qui ne sont pas valorisés sur place.

L'entreprise s'engage à évacuer les déchets de chantier prioritairement vers une plate-forme d'accueil des déchets du BTP, prévue par le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, si elle existe, ou vers un site dûment autorisé.

Pour ce deuxième cas, l'entreprise doit motiver sa proposition par rapport :

- À la nature du déchet concerné et ceux non traités sur la plate-forme d'accueil,
- À un éloignement de la plate-forme d'accueil,
- Ou à toute autre raison dûment justifiée.

Quelle que soit la proposition, il est souhaitable que les déchets soient triés sur le chantier de façon à limiter les nuisances lors de leur transport et à faciliter leur tri et leur valorisation ultérieurs.

Après acceptation, pesée et déchargement de ces déchets sur la plate-forme ou le site autorisé, il doit délivrer un bordereau de suivi. Un exemplaire de ce bordereau doit être conservé par l'entreprise et un exemplaire par l'exploitant de la plate-forme ou du site d'évacuation autorisé. L'entreprise doit également en transmettre un exemplaire au Maître d'œuvre à l'appui d'une situation de travaux mensuelle, pour justifier l'évacuation des déchets telle que chiffrée dans le marché et permettre le paiement par le Maître d'Ouvrage.

VALORISATION DES DECHETS SUR LE CHANTIER :

L'entreprise identifie les déchets à valoriser sur le site (ou sur un autre site) et précise les conditions de traitement, qui sont conformes à la réglementation en vigueur.

Pour toute question plus précise relative à la réglementation en vigueur en matière de déchets de chantier, l'entreprise peut utilement se rapprocher des Services de la DDASS

GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserve constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

PLATRERIE

CLOISONS EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE + ISOLANT

Fourniture et pose de cloisons de distribution en cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique délimitant un vide de construction rempli d'isolant phonique, comprenant :

- Ossature métallique
- Accessoires d'assemblage (semelles, rails, clavettes, vis, pointes, etc.)
- Plaques de plâtre sur ossature métallique
- Isolant en fibre minérale placée dans le vide des cloisons
- Renforts bois incorporés dans les panneaux lors du montage au droit des appareils sanitaires ou autres
- Bande étanche en pied de cloison
- Traitement des joints entre plaques
- Finition des cueillies au moyen d'une bande à joints armée de 2 feuillets métalliques flexibles avec une grande résistance aux chocs
- Compris échafaudages et tous matériels pour travail en hauteur

03.1. Cloison plaques de plâtre sur ossature métallique 84/48 avec 1 plaque de plâtre BA18 sur chaque parement et isolation 45mm

- Epaisseur 84mm, 1 plaque BA 18 STANDARD de chaque côté, isolation de 45mm d'épaisseur
- Ossature métallique : STIL ML 48-50
- Résistance au feu : EI 60
- Isolation acoustique : Ra=42dB

Localisation :

- Pour l'ensemble des cloisons intérieures de 8cm d'épaisseur à créer, suivant plans Architecte

03.2. Cloison plaques de plâtre sur ossature métallique 98/48 avec 2 plaques de plâtre BA13 sur chaque parement et isolation 45mm

- Epaisseur 98mm, 2 plaques BA 13 STANDARD de chaque côté, isolation de 45mm d'épaisseur
- Ossature métallique : STIL ML 48-50
- Résistance au feu : EI 60
- Isolation acoustique : Ra=47dB

Localisation :

- Pour l'ensemble des cloisons intérieures de 10cm d'épaisseur à créer, suivant plans Architecte

03.3. Retombée de cloison plaques de plâtre sur ossature métallique 98/48 avec 2 plaques de plâtre BA13 sur chaque parement et isolation 45mm

- Epaisseur 98mm, 2 plaques BA 13 STANDARD de chaque côté, isolation de 45mm d'épaisseur
- Ossature métallique : STIL ML 48-50
- Résistance au feu : EI 60
- Isolation acoustique : Ra=47dB

Localisation :

- Pour l'ensemble des retombées de cloisons à créer entre les différents niveaux de faux-plafonds, suivant plans Architecte
- Pour l'ensemble des retombées de plafond pour le bandeau décoratif en bois, suivant plans Architecte
- Pour l'ensemble des retombées de plafond au droit des menuiseries dans le couloir à l'arrière des bureaux EURODAC / OFPRA et ACCUEIL, suivant plans Architecte

GAINES TECHNIQUES VERTICALES SUR OSSATURE METALLIQUE + ISOLANT

Réalisation de gaines techniques verticales par plaque de plâtre sur structures métalliques :

- Ossature métallique
- Accessoires d'assemblage (semelles, rails, clavettes, vis, pointes, etc.)
- Plaques de plâtre sur ossature métallique
- Isolant en fibre minérale placée dans le vide des cloisons

- Renforts bois incorporés dans les panneaux lors du montage au droit des appareils sanitaires ou autres
- Bande étanche en pied de gaine technique
- Traitement des joints entre plaques
- Finition des cueillies au moyen d'une bande à joints armée de 2 feuillets métalliques flexibles avec une grande résistance aux chocs
- Compris échafaudages et tous matériels pour travail en hauteur

03.4. Gaine technique en plaques de plâtre sur ossature métallique 98/48 avec isolation 45mm

- Epaisseur 98mm, 2 plaques STUCAL M0 sur les deux faces, isolation de 45mm d'épaisseur
 - Résistance au feu : EI 60
- Localisation :
- Gaines techniques, suivant plans Architecte

HABILLAGE DE MURS EN PLAQUES DE PLATRE COLLEES

Réalisation d'habillage de parois par plaque de plâtre, comprenant :

- Mise en œuvre par collage sur la paroi existante
- Traitement des joints entre plaques
- Finition des cueillies au moyen d'une bande à joints armée de 2 feuillets métalliques flexibles avec une grande résistance aux chocs
- Compris encadrement des ouvertures
- Compris échafaudages et tous matériels pour travail en hauteur

03.5. Habillage de paroi en plaques de plâtre BA18 simple face collées

- Plaque de plâtre BA18 STANDARD
- Localisation :
- Sur murs existants conservés, à la demande de l'Architecte

ENDUIT PLATRE SUR MURS

- Enduit plâtre sur ouvrages verticaux, exécuté en deux couches, la première de 8mm d'épaisseur, la seconde en plâtre lissé de 5mm d'épaisseur, l'épaisseur finale pouvant aller jusqu'à 20mm d'épaisseur sans PV,
- Toutes arêtes cueillies, renforts en arêtes métalliques galvanisées ou PVC seront prévus,
- Compris tous échafaudages et toutes sujétions d'exécution en vertical ou horizontal

03.6. Raccord d'enduit plâtre – Ep.20mm

- Localisation :
- A la demande de l'Architecte

SOFFITE

- Habillage par 2 plaques de plâtre à peindre de 13 mm à bords francs sans carton et armée de fibre de verre, fixation sur ossature métallique avec renfort par cornière d'angle, jointoiement suivant prescription du fabricant, arêtes cueillies, toutes sujétions d'exécution
- Laine de roche interposée à l'exécution de 100 mm d'épaisseur
- Habillage CF 1 H.

03.7. Soffite plaques de plâtre, CF 1 heure

- Localisation :
- A la demande de l'Architecte

POSE ET SCELLEMENT DE MENUISERIES INTERIEURES

Pose et scellement de menuiseries intérieures (portes, châssis, cadres de placard...) remises par le Lot MENUISERIES INTERIEURES BOIS.

03.8. Pose de menuiseries intérieures

Localisation :

- Toutes portes de ce type situé dans les ouvrages Placostil créés

GARNISSAGE ET RACCORD

Réalisation de garnissage et ratissage nécessaire au droit des percements et zone détériorées suite aux travaux des différents corps d'état. Garnissages des plinthes et des faïences après pose de celle-ci et raccords divers de plâtrerie après le passage des autres corporations, comprenant :

- Garnissage des joints
- Ratissage des cloisons à l'enduit fin pour que le support puisse être réceptionné tel quel par le corps d'état PEINTURE
- Finition des cueillis au moyen d'une bande à joints

03.9. Garnissage et raccord

Localisation :

- Pour l'ensemble (en prévision)

PEINTURE

Les peintures seront certifiées NF environnement ou Ecolabel sans COV.

Les émissions dans l'air intérieur des peintures devront avoir la note A+ conformément à la norme ISO 16000.

Sauf contre-indication, la qualité et le type de finition seront les suivants :

- **Murs : Qualité soignée - Finition satinée ou velours - Coloris au choix du maître d'œuvre**
- **Plafonds : Qualité soignée - Finition mate - Coloris au choix du maître d'œuvre**

Compris toutes les protections des ouvrages, nettoyages et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition.

PREPARATION DES SUPPORTS EXISTANTS

- Egrenage, Brossage, Dépoussiérage, Lessivage anciens supports
- Mise en tas, sortie et évacuation des déchets à la décharge autorisée
- Rebouchage et ponçage
- Compris échafaudages et tous matériels pour travail en hauteur

03.10. Préparation sur murs, poteaux et cloisons existants conservés

Localisation :

- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans bureau Passeports
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans guichets BRE et PAN
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans circulation entre guichets BRE/PAN et bureau R21
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans open-space Asile
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans circulation à l'arrière des bureaux OFPRA et EURODAC/DUBLIN
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans bureau OFPRA
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans bureau EURODAC/DUBLIN
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans circulation à l'arrière des guichets BMI
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans guichets BMI
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans hall/accueil
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans attente
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans couloir au droit du WC public/ bureau R12

03.11. Préparation sur plafonds existants conservés

Localisation :

- Sur poutres existantes conservées dans les différents locaux aménagés, suivant plans Architecte

ENDUIT GS

- Application d'un enduit de projection garnissant de type TOP GS de SOFEC ou équivalent, à base de carbonates de calcium et de silices en dispersion aqueuse, réalisation en 2 passes.
- Compris échafaudages et tous matériels pour travail en hauteur

03.12. Enduit de projection garnissant sur murs, poteaux et cloisons existants conservés

Localisation :

- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans bureau Passeports
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans guichets BRE et PAN
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans circulation entre guichets BRE/PAN et bureau R21
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans open-space Asile
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans circulation à l'arrière des bureaux OFPRA et EURODAC/DUBLIN
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans bureau OFPRA
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans bureau EURODAC/DUBLIN
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans circulation à l'arrière des guichets BMI
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans guichets BMI
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans hall/accueil
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans attente
- Sur murs, poteaux ou cloisons existants conservés dans couloir au droit du WC public/ bureau R12

03.13. Enduit de projection garnissant sur plafonds existants conservés

Localisation :

- Sur poutres existantes conservées dans les différents locaux aménagés, suivant plans Architecte

REVETEMENT TOILE DE VERRE

Sur subjectile de toute nature :

- Préparation du support conformément aux prescriptions des DTU en vigueur et aux prescriptions des Fiches Techniques d'Application correspondantes,
- Fourniture et pose de revêtement à peindre compris encollage simple ou double, pose des lés à joints vifs, compris raccord des motifs le cas échéant, coupes d'arasement, découpes au droit des appareillages encastrés
- Toutes sujétions d'exécution et toutes plus-values
- Revêtement toile de verre, de type SYSTEXX COMFORT V22 de VITRULAN ou équivalent, grammage 220g/m² minimum
- Application d'1 couche d'impression de peinture acrylique en phase aqueuse, Famille 1 classe 7b2, aspect mat, de type ONDINE de ZOLPAN ou équivalent, à raison de 10 à 12 m²/L/couche
- Application de 2 couches de finition de peinture alkyde / acrylique en phase aqueuse, Famille 1 classe 4a / 7b2, aspect satiné ou velours, de type ONDILAK CLASSIC SATIN ou ONDILAK CLASSIC VELOURS de ZOLPAN ou équivalent, à raison de 12 à 14 m²/L/couche
- Compris échafaudages, protections des menuiseries et ouvrages à conserver et nettoyages nécessaires
- Teinte au choix de l'Architecte dans le nuancier du fabricant
- Toutes sujétions et plus-values de rechampissage et protections diverses

03.14. Revêtement en toile de verre sur murs – Compris peinture de finition 2 couches sur murs

- Compris 1 couche d'impression
 - Peinture de finition de type ONDILAK CLASSIC SATIN ou ONDILAK CLASSIC VELOURS de ZOLPAN ou équivalent
- Localisation :
- Bureau Passeports
 - Guichets BRE et PAN
 - Circulation entre guichets BRE/PAN et bureau R21
 - Open-space Asile
 - Circulation à l'arrière des bureaux OFPRA et EURODAC/DUBLIN
 - Bureau OFPRA
 - Bureau EURODAC/DUBLIN
 - Circulation à l'arrière des guichets BMI

- Guichets BMI
- Hall/accueil
- Attente
- Bureau R13
- Cage d'escalier entre RDC et R+1
- Couloir au droit du WC public/ bureau R12

PEINTURE ACRYLIQUE SUR PLAFONDS INTERIEURS

- Préparation du support conformément aux prescriptions des DTU en vigueur et aux prescriptions des Fiches Techniques d'Application correspondantes,
- Application d'1 couche d'impression de peinture acrylique en phase aqueuse, Famille 1 classe 7b2, aspect mat, de type ONDINE de ZOLPAN ou équivalent, à raison de 10 à 12 m²/L/couche
- Application de 2 couches de finition de peinture alkyde / acrylique en phase aqueuse, Famille 1 classe 4a / 7b2, aspect mat, de type ONDILAK CLASSIC MAT de ZOLPAN ou équivalent, à raison de 12 à 14 m²/L/couche
- Compris échafaudages, protections des menuiseries et ouvrages à conserver et nettoyages nécessaires
- Teinte au choix du maître d'ouvrage dans le nuancier du fabricant
- Toutes sujétions et plus-values de rechapissage et protections diverses

03.15. Peinture de finition 2 couches sur plafonds

- Compris application d'une couche d'impression
- Localisation :
- Sur poutres existantes conservées dans les différents locaux aménagés, suivant plans Architecte
 - Sur rives et sous-faces de l'escalier entre RDC et R+1, suivant plans Architecte

PEINTURE ACRYLIQUE MICROPOREUSE SUR BOISERIES

Travaux de peinture intérieure sur bois, comprenant :

- Travaux préparatoires du support par dégraissage, dépoussiérage, brossage et ponçage
- Préparation du support conformément aux prescriptions des DTU en vigueur et aux prescriptions des Fiches Techniques d'Application correspondantes,
- Application d'1 couche d'impression adaptée au support
- Application de 2 couches de peinture acrylique microporeuse en phase aqueuse, Famille 1 classe 7b2, aspect satinée, de type ZOLPABOIS ACRYL ou équivalent, à raison de 10 à 14 m²/L/couche
- Compris échafaudages, protections des menuiseries et ouvrages à conserver et nettoyages nécessaires
- Teinte au choix du maître d'ouvrage dans le nuancier du fabricant
- Toutes sujétions et plus-values de rechapissage et protections diverses

03.16. Peinture acrylique microporeuse 2 couches sur boiseries intérieures

- Localisation :
- Huisseries des blocs-portes stratifiés
 - Cadre des oculus sur blocs-portes
 - Blocs-portes bois existants dans les locaux repeints
 - Châssis vitrés
 - Trappes bois
 - Plinthes bois
 - Tablettes bois
 - Coffre d'habillages horizontaux et verticaux
 - Fourrures et poteaux about de cloison
 - Tous ouvrages bois sur pans de murs existants repeints
 - Et d'une manière générale tous ouvrages bois du lot 02 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

VERNIS SUR OUVRAGES BOIS

Travaux de vernis intérieur sur bois, comprenant :

- Travaux préparatoires du support par dégraissage, dépoussiérage, brossage et ponçage
- Préparation du support conformément aux prescriptions des DTU en vigueur et aux prescriptions des Fiches Techniques d'Application correspondantes,

- Application d'1 couche d'impression adaptée au support
- Fourniture et application de deux couches de vernis satiné mono-composant à base de résines alkydes uréthanes, Famille I classe 4a/6a, de type ZOLVERNIS MER MONTAGNE SATIN de ZOLPAN ou équivalent, à environ 15m²/L. Séchage entre couches 4h.
- Compris échafaudages, protections des menuiseries et ouvrages à conserver et nettoyages nécessaires
- Teinte au choix du maître d'ouvrage dans le nuancier du fabricant
- Toutes sujétions et plus-values de rechapissage et protections diverses

03.17. Vernis sur ouvrages intérieurs bois

Localisation :

- Cadre des oculi sur blocs-portes
- Châssis vitrés

PEINTURE SUR CANALISATIONS INTERIEURES

Travaux de peinture sur canalisations intérieures :

- Brossage, Dégraissage
- Couche d'impression primaire
- 2 couches de peinture thermique

03.18. Peinture thermique sur canalisations cuivre

Localisation :

- Parties visibles des canalisations d'alimentation en cuivre dans l'ensemble des locaux repeints

03.19. Peinture sur canalisations PVC

Localisation :

- Parties visibles des canalisations d'évacuation en PVC dans l'ensemble des locaux repeints

FAUX-PLAFONDS EN FIBRE MINERALE

Comprenant :

- Echafaudage de pied avec toute sécurité pour grande hauteur
- Ossature laquée, compris toutes plus-values de hauteur différente des suspentes suivant nécessité, calpinage et implantation, coordination d'intervention avec autres corps d'état
- Un plafond en panneaux de fibres minérales, au choix du maître d'ouvrage
- L'ensemble exécuté par pièce, y compris toutes sujétions et plus-values pour :
 - o Encastrement de luminaires, bouches de ventilation et autres appareils
 - o Découpes nettes
 - o Nettoyage des matériaux
 - o Finition en rives
 - o Dressement net des cueillies et arêtes
 - o Adaptation au droit des ouvrages de charpente (arbalétriers, arêtiers, noues...)
- Toutes les plaques de faux-plafond devront impérativement être clipsées et ne devront en aucun cas se soulever sous l'effet de dépression ou lors du nettoyage
- Compris repérage et fixation des suspentes dans rails du plafond Placostil et garnissage étanche à l'air après pose de l'ossature par joint silicone ou équivalent

FAUX-PLAFOND EN DALLES DE FIBRE MINERALE

Fourniture et pose de plafond industriel en dalles de fibres minérales, comprenant :

- Demi-collier fixé sur rail métallique M48
- Suspente rapide spéciale faux-plafonds
- Coulisseau spécial faux-plafond
- Ossature primaire et secondaire en profilés acier laquée
- Cornière laquée délimitant les bordures du plafond
- Découpe des plaques pour intégration des bouches VMC, des panneaux rayonnants et des luminaires dans les dalles de faux-plafonds
- Toutes sujétions d'exécution et PV de calpinage

03.20. Faux-plafonds droits en laine de roche, L600-L600-Ep.20mm, bord E15, ossature T15

- Dalles de fibre minérale, 600x600x20mm, à bord E15, du type ROCKFON BLANKA de ROCKFON ou équivalent
 - Système de suspension Rockfon System T15E
 - Ossature solide et stable, de type CHICAGO METALLIC T15 CLICK 2790 de ROCKFON ou équivalent
 - Absorption acoustique $\alpha_w = 1.00$, classe d'absorption A
 - Réflexion de la lumière : 87 %
 - Résistance à l'humidité : 100%
 - Réaction au feu : A1
- Localisation :
- Bureau Passeports
 - Guichets BRE et PAN
 - Circulation entre guichets BRE/PAN et bureau R21
 - Open-space vers bureaux R22 et R23
 - Circulation à l'arrière des bureaux OFPRA et EURODAC/DUBLIN
 - Bureau OFPRA
 - Bureau EURODAC/DUBLIN
 - Circulation à l'arrière des guichets BMI
 - Guichets BMI
 - Hall/accueil
 - Attente
 - Couloir au droit du WC public/ bureau R12

JOUE DROITE

- Habillages et retours verticaux de faux-plafonds, comprenant une ossature porteuse métallique de dimensions adaptées au besoin, compris fixation sur la structure porteuse, habillage en plaque de plâtre.
- Finition soignée des joints, y compris découpes nécessaires.
- Garnissages et calfeutrement au droit des éléments constructifs adjacents.
- Façon d'angles et d'arêtes, y compris protection métallique ou PVC.
- Profils de rives et de finition.
- Découpes pour passages des gaines et conduits.
- Mise en œuvre conforme aux D.T.U. et aux recommandations du fabricant.
- Toutes sujétions et plus-values d'exécution soignée et de hauteur variable suivant emplacement.

03.21. Joue droite en plafonds en plaques de plâtre à peindre

- Localisation :
- A la demande de l'Architecte

CARRELAGES

RAGREAGE

Préparation de support devant recevoir un sol carrelages, comprenant :

- Avant tout début d'intervention, il sera procédé à une réception contradictoire des supports
- Elimination par grattage, ponçage ou rabotage des traces de peinture, plâtre, laitance de béton, colle, cire, vernies, traces d'huiles éventuelles et enlèvement des éléments non adhérents
- Dépoussiérage soigné à l'aspirateur
- Réserver un joint périphérique de 5 mm qui sera ensuite calfeutré avec un matériau compressible
- Rebouchage des trous et réservations au sol au mortier adapté au support
- Après séchage, application d'une couche de primaire d'accrochage adapté au support
- Application d'une couche de ragréage, épaisseur selon les prescriptions du fabricant et l'état du support
- La pose du sol ne pourra être effectuée qu'après un délai de 24 heures
- Enduit de ragréage avec avis technique à soumettre à l'avis du bureau de contrôle et de l'Architecte
- Toutes sujétions d'exécution et toutes plus-values selon préconisations du fabricant

03.22. Préparation et ragréage autolissant P3 sur support existant Ep. Variant entre 5mm et 15mm

- Ragréage composé de ciment, résine redispersable, sables siliceux et adjuvants spécifiques
- Densité de la poudre : 1.1
- Granulométrie : jusqu'à 0.5mm
- Classification : P3
- Consommation moyenne : 1.5 kg/m²/mm d'épaisseur
- Du type WEBERNIV PRO de WEBER ou équivalent

Localisation :

- Pour reprise de carrelages dans Guichets BRE/PAN, suivant plans Architecte
- Pour reprise de carrelages dans Accueil, suivant plans Architecte
- Pour reprise de carrelages dans Guichets BMI, suivant plans Architecte
- Pour reprise de carrelages devant les portes d'accès aux dégagements « Agents », suivant plans Architecte
- Pour reprise de carrelages au fond de la zone attente et devant les portes des bureaux OFPRA et EURODAC, suivant plans Architecte

CARRELAGES GRES CERAME

Fourniture et pose de carrelage en grès cérame collé :

- Nettoyage du support, traçage, calibrage et exécution des coupes
- Fourniture et pose collée avec colle adaptée au support et à la destination des locaux
- Pose orthogonale
- Joints au ciment
- Garnissage divers au droit des chutes
- Plinthes assorties, compris joints verticaux (Les carreaux coupés seront refusés)
- Nettoyage en fin de travaux
- Couleur au choix de l'architecte
- Compris fourniture et mise en œuvre d'un film polyane de protection des sols jusqu'à la fin des travaux, fixation adhésive pour éviter l'arrachage du film, remontée en plinthes et dépose et évacuation en fin de chantier

03.23. Raccord de carrelage grès cérame L30-L60cm, classement U4P3E3C2

- Du type **CHALON de CASALGRANDE** ou équivalent
- L'entrepreneur devra prévoir un carrelage d'aspect et finition identique au carrelage existant.

Localisation :

- Pour reprise de carrelages dans Guichets BRE/PAN, suivant plans Architecte
- Pour reprise de carrelages dans Accueil, suivant plans Architecte
- Pour reprise de carrelages dans Guichets BMI, suivant plans Architecte
- Pour reprise de carrelages devant les portes d'accès aux dégagements « Agents », suivant plans Architecte
- Pour reprise de carrelages au fond de la zone attente et devant les portes des bureaux OFPRA et EURODAC, suivant plans Architecte

03.24. Raccord de plinthes assorties à bord rond en grès cérame L60-H9cm

- Les carreaux coupés seront refusés
- Pour les locaux faïencés, les faïences démarreront depuis le sol carrelages – pas de plinthes de prévues

Localisation :

- Pour reprise de plinthes dans Guichets BRE/PAN, suivant plans Architecte
- Pour reprise de plinthes dans Accueil, suivant plans Architecte
- Pour reprise de plinthes dans Guichets BMI, suivant plans Architecte- Pour reprise de carrelages devant les portes d'accès aux dégagements « Agents », suivant plans Architecte
- Pour reprise de plinthes s au fond de la zone attente et devant les portes des bureaux OFPRA et EURODAC, suivant plans Architecte
- Pour toutes cloisons créées et existantes dans locaux avec carrelages existants conservés dans hall, accueil, attente, guichet BRE/PAN, guichets BMI, suivant plans Architecte

03.25. Plot béton pour canalisation

- Plots de protection des canalisations d'évacuation et d'alimentation, compris béton coffrage habillage en plinthe.

- Dimension : L20-L10-H7cm
- Localisation :
- En provision à la demande de l'Architecte et du BET fluides

03.26. Joint de rupture

- Plus-value pour fourniture et mise en place joints de fractionnement. Pose du profil et remplissage par matériau souple, yc affleurement et toutes sujétions.
- Localisation :
- A tous endroits nécessaires suivant normes et DTU

REVISION ET NETTOYAGE CARRELAGES EXISTANTS

Révision des carrelages existants conservés, comprenant :

- Vérification de l'état des carrelages et plinthes et remplacement le cas échéant
- Vérification de l'état des joints entre carreaux et plinthes et réparation le cas échéant
- Nettoyage approfondi des carrelages, plinthes et joints, compris suppression de toutes traces de plâtre, de peinture, de scotch, etc...
- Ponçage et polissage des carrelages et plinthes au sol et au mur
- Application d'un produit de traitement et de protection des carrelages et plinthes au sol et au mur
- Toutes sujétions de prestations de façon à obtenir un aspect neuf des carrelages
- Toutes sujétions et toutes plus-values d'exécution.

03.27. Révision et nettoyage de carrelages au sol de toute nature

Localisation :

- Pour l'ensemble des carrelages existants conservés dans hall, accueil, attente, guichet BRE/PAN, guichets BMI, suivant plans Architecte

03.28. Révision et nettoyage de carrelages au mur de toute nature

Localisation :

- Pour l'ensemble des carrelages muraux existants conservés dans hall, accueil, suivant plans Architecte

DIVERS

NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Nettoyage complet des locaux, comprenant :

- Balayage de tous les locaux
- Lavage, nettoyage de tous les sols plastiques, carrelés ou autres avec récurage soigné
- Nettoyage de toutes les surfaces murales en faïences
- Nettoyages des portes intérieures, ainsi que les pènes, gâches, têtes des serrures, béquilles et plaques, etc...
- Nettoyage des appareils sanitaires et robinetterie, ainsi que les faïences murales, miroirs, des corps de chauffe avec enlèvement des diverses étiquettes et marquages
- Nettoyage des appareils électriques, interrupteur, porte de tableau électrique avec enlèvement des diverses étiquettes et marquages
- Nettoyage des menuiseries, vitrages, volets, portes etc... (Intérieur et extérieur), compris quincaillerie, pènes, ...
- Nettoyage et lavage parfait aux 2 faces des vitrages de toutes ses menuiseries
- Nettoyage des rails de coulisses des portes fenêtres coulissantes, des tapées de fenêtres et porte fenêtre battante
- Nettoyage des bardages en façades
- Tous autres équipements intérieurs et extérieurs des locaux
- Enlèvement éventuel des films de protection des châssis de menuiserie et petits gravois de fin chantier (intérieur et extérieur)
- Nettoyage de toutes tâches de peinture, plâtre, ciment si nécessaire
- Cette liste n'étant pas limitative.

03.29. Nettoyage de mise en service avant la réception des travaux

Objet :

- Dans l'ensemble des locaux concernés par les travaux

03.30. Nettoyage de mise en service après la livraison des locaux

Objet :

- Dans l'ensemble des locaux concernés par les travaux